



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

services

Question écrite n° 74804

Texte de la question

M. André Aschieri attire l'attention de Mme la secrétaire d'Etat au budget sur les tarifs bancaires. De nouveaux frais sont en effet apparus, s'ajoutant à la longue liste de frais bancaires prohibitifs déjà inventés par les banquiers. Ainsi, au Crédit lyonnais, la gestion de compte interdit de chéquier est facturée 36 euros à chaque date anniversaire de l'interdiction, afin de s'acharner plus encore sur les foyers les plus modestes. La recherche d'adresse postale dans cette même banque est tarifée 52,15 euros. La consultation de ses comptes sur automate coûtera 4 euros par trimestre aux clients de la Société générale. Pour le Crédit agricole Ile-de-France, les retraits d'espèces aux guichets sont désormais payants. Pour l'agence du Centre, les chèquiers ne sont disponibles que par envoi au prix de 1,30 euro le pli. Enfin, pour la BRED - Banques populaires, un chéquier coûte 3 euros, les frais de garde du chéquier en attente 2,30 euros, le retrait de la carte au guichet coûte 3 euros, ... Il lui demande si des mesures ne pourraient pas être envisagées afin de poser des limites à la tarification des services bancaires.

Données clés

Auteur : [M. André Aschieri](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 74804

Rubrique : Banques et établissements financiers

Ministère interrogé : budget

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er avril 2002, page 1741